



10TORSIONS

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du - 3 FEV. 2010

N° 3000698 Le Greffier,

(2007 B 394)

SARL 10Torsions

Assemblée ordinaire des associés

24 décembre 2009

Le 24 décembre 2009 à 12h, les associés de la société 10TORSIONS, SARL au capital de 2286€, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Olivier BOURGEOIS, en qualité de gérant.

Sont présents :

- M. Olivier BOURGEOIS, gérant, propriétaire de 636 parts ;
- M. Christian ANDRE, gérant, propriétaire de 364 parts.

Soit au total 2 associés réunissant 1000 parts. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

OS
CA



Ordre du jour

- *Intérêts sur comptes courants d'associés*
- *Prime de résultats de décembre*
- *Démission d'un gérant*
- *Rémunération du gérant pour 2010*

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés décide de fixer les intérêts pour les comptes courants d'associés, pour l'année 2009 :

- *A un taux annuel de 5,00%, servis par jour*

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés.

Deuxième résolution

Suite à la performance de l'entreprise et aux estimations des résultats, l'assemblée ordinaire des associés décide de ne pas verser de prime des gérants pour décembre 2009.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés prend acte du courrier de M. Christian ANDRE du 1^{er} décembre 2009 présentant sa démission du poste de gérant à compter du 30 décembre 2009.

Cette démission est acceptée par l'unanimité des associés.



Quatrième résolution

L'assemblée ordinaire des associés décide de fixer la rémunération des gérants, pour l'année 2010 :

- *A zéro pour janvier 2010*
- *A un montant qui sera mis en délibéré à la fin de janvier 2010 l'année en fonction des résultats et des perspectives de l'entreprise.*

Les modalités de versement seront convenues individuellement.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés.

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs aux gérants pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Fait à Chambéry, le 24 décembre 2009

O. BOURGEOIS

C. ANDRE



10TORSIONS


SARL 10Torsions

Feuille de présence

à l'Assemblée générale ordinaire

24 décembre 2009

Certifiée exacte et véridable, la présente feuille de présence arrêtée à 2 membres présents, possédant ensemble 1000 parts.

N° d'ordre	Noms des membres présents	Nombre de parts (voix)	Noms des représentants	Signatures
1	Olivier BOURGEOIS	636		
2	Christian ANDRE	364		